

# PRÉVENTION ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, PILIERS DE LA PERFORMANCE D'ENTREPRISE

La crise sanitaire a fait émerger de nouvelles formes de coopération et d'organisation du travail. Face à ces évolutions, les pouvoirs publics sont davantage attentifs aux enjeux de qualité de vie au travail. Dans ce contexte, Harmonie Mutuelle – Groupe VYV, depuis toujours partenaire des entreprises pour le bien-être de leurs collaborateurs, vous propose un focus sur la proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail ainsi qu'un rappel de l'importance de prévenir les risques psychosociaux en entreprise.

## PROPOSITION DE LOI POUR RENFORCER LA PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL

Le 9 décembre 2020, les partenaires sociaux ont conclu la **négociation sur la santé au travail** par la mise en place d'un nouvel accord national interprofessionnel (ANI) « pour une **prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail** ». La proposition de loi transpose cet ANI en vue de **réformer la santé au travail** et propose des mesures complémentaires.

Ce texte renforce le contenu du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER). Il crée un « **passport prévention** » qui devra **recenser toutes les formations à la prévention et sur la sécurité**, suivies par le travailleur. Les services de santé au travail deviennent les « **services de prévention et de santé au travail** » (SPST) et leurs missions sont étendues.

Toutes les mesures comprises dans cette proposition de loi devront s'appliquer au plus tard avant avril 2022. Le texte est actuellement en discussion en 1<sup>re</sup> lecture au Parlement.

## PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS L'ENTREPRISE

Les **risques psychosociaux (RPS)** sont des **risques professionnels** qui se manifestent sous différentes formes. Ils correspondent à des situations de travail où sont présents (combinés ou non) **du stress, des violences internes** (harcèlement, conflits exacerbés) ou **des violences externes** (insultes, menaces, agressions, etc.). Ils peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

**Il est important que les entreprises soient vigilantes quant aux RPS qui pourraient s'accroître dans ce contexte de crise sanitaire.** En effet, l'exposition à ces situations de travail peut avoir **des conséquences à terme sur la santé des salariés**, mais également un impact sur **le fonctionnement et la performance des entreprises** (absentéisme, turn-over, ambiance de travail, etc.). Prévenir les RPS en entreprise répond à une obligation réglementaire et constitue en même temps un exercice complexe car les origines sont souvent multifactorielles.

Mettre en place une démarche pour anticiper les risques d'épuisement des équipes, mais aussi pour agir sur l'organisation du travail, sur les ressources nécessaires aux salariés et sur le soutien aux personnes en difficulté, permettra de prévenir les RPS. **Cette démarche, de compréhension, d'écoute et de dialogue**, aura un effet positif sur le bien-être des salariés et sur les conditions de travail au sein de l'entreprise.



## HARMONIE MUTUELLE *à vos côtés*

Harmonie Mutuelle, membre du Groupe VYV, vous accompagne sur tous vos enjeux de protection et de valorisation du capital humain.

Découvrez nos conseils de prévention santé sur les thématiques liées à la qualité de vie au travail. Des informations et conseils pratiques pour être en bonne santé, maintenir sa forme et son bien-être :

- » Risques professionnels
- » Capital santé
- » Conciliation vie pro/vie perso
- » Pilotage prévention



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLUSZH89G4TD57. Siège social: 143, rue Blomet - 75015 Paris.  
Conception graphique: Agence interne de communication Groupe VYV - © GettyImages - 04/21.



Harmonie  
mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*